

> « Je pense qu'on se fout de nous... »

“On” : la justice, le pouvoir politique. Ce qui m’est arrivé tient au fait que j’habite les Bosquets. Il n’y a qu’ici qu’on se croit tout permis, qu’on défonce les portes, qu’on présume que tout le monde est délinquant et sans cerveau » Voilà ce que déclarait il y a 2 ans Abdoulaye Fofana, 22 ans. Le 14 octobre 2008, des flics casqués, visières rabattues défoncent la porte d’entrée de son domicile à Montfermeil. Une partie de la scène a été filmée par un réalisateur habitant la cité : on y voit Abdoulaye menotté qui se prend un coup de crosse de flash ball et 3 coups de tonfas dans le hall de son immeuble. Le film est mis en ligne. En décembre 2008 le jeune homme comparait pour « violences volontaires sur dépositaire de la force publique ». Mais le dossier de l’affaire a disparu (bizarre, non ?). Il réapparaît quelques temps plus tard mais le juge refuse d’informer constatant une absence de charge contre Abdoulaye, le parquet a fait appel. Le 26 novembre dernier c’est au tour de 3 des policiers présents ce soir là de comparaître à Bobigny : 2 d’entre eux pour « violence aggravée » et un 3^{ème} pour « abstention volontaire d’empêcher un délit contre l’intégrité d’une personne ». Ils reconnaissent les violences mais les justifient en invoquant la difficulté de leurs conditions de travail. Une analyse que partage complètement le substitut du procureur qui passe son temps à prendre la défense des 3 prévenus : il n’évoque ni le faux procès verbal établi à l’époque par les policiers qui omettait de mentionner les violences maintenant reconnues, pas non plus le fait que l’un des policiers a déjà été condamné à une amende pour avoir tiré de son domicile avec son arme de service alors qu’il était saoul, et il aurait souhaité faire témoigner le maire UMP de Montfermeil qui avait écrit une lettre de soutien aux policiers. Finalement 3 à 6 mois avec sursis sont requis contre les policiers (verdict le 6 janvier) et l’avocat d’Abdoulaye va demander au ministère de la justice l’ouverture d’une enquête administrative contre le substitut du procureur.

> SUR LE ViF Vive la belle !

Alors que deux sans-papiers ont été condamnés le 16/11 à 3 et 5 ans de prison ferme et à une interdiction du territoire français de 10 ans par la cour d’assises de la Gironde pour l’incendie du camp de rétention de Bordeaux en 2009, deux évasions ont eu lieu dans les nuits du 19 au 20, et du 20 au 21 au camp parisien de Vincennes dans un contexte de révolte alors que le bâtiment 3 venait d’ouvrir, entraînant de nombreuses rafles sur la capitale dans la semaine précédente. Sur les six ou sept évadés deux ou trois n’ont pas été repris. Ont suivi l’interdiction des visites sous des prétextes bidons et une grève de la faim collective d’une semaine. Témoignage téléphonique d’un retenu, le 22/11 : « Ils se sont échappés parce qu’ils avaient un vol le lendemain et c’est des gens qui n’ont personne dans leur pays. (...) Y a des médicaments qui calment, qui endorment, et un médicament qui rend fou. (...) Du valium, et rivotril (...) Ils préfèrent mourir que rentrer chez eux. Je te dis franchement, ici on mange. Là-bas, il y a rien (...) Y a des gens, ça fait quinze ans qu’ils sont ici et rentrer comme ça du jour au lendemain, c’est impossible ! Pour s’évader, ils ont réussi à casser une vitre (...) Ils ont réussi à forcer le grillage petit à petit (...) Ils se sont fait du mal parce qu’y a des trucs qui piquent au grillage mais ils en avaient rien à foutre. Ils voulaient s’échapper et ils ont réussi. Par la vitre, il y a trois personnes qui ont réussi vendredi soir. Et samedi aussi, il s’est passé des choses, mais dans l’autre centre. C’est des bâtiments séparés. C’est cinq personnes qui ont essayé de s’échapper et deux ont réussi. Vendredi ça s’est passé dans le bâtiment 1 et, samedi dans le 2. »

<http://resistons.lautre.net/>

informations pratiques juridiques sur le délit d’outrage, l’aide juridictionnelle, les contrôles d’identité, réflexions, témoignages, mobilisations...

RESISTONS CONTRE LES VIOLENCES POLICIERES ET SECURITAIRES ENSEMBLE

Bulletin n°92 • décembre 2010

Recevoir ce bulletin par Internet : resistons_ensemble@yahoo.com. Site internet : <http://resistons.lautre.net/>
Le réseau Résistons ensemble a été formé à la suite du Forum de Saint-Denis, le 26 mai 2002, au cours duquel s’étaient rencontrés des collectifs locaux (Lyon, Strasbourg, Rouen, Nantes, Draguignan, etc.) ainsi que des individus et une série d’organisations et d’associations, tous décidés à œuvrer contre les violences policières et sécuritaires. RE n’est donc pas une organisation politique. Son but est d’informer, de briser l’isolement des victimes des violences policières et sécuritaires et de contribuer à leur auto-organisation.

A Colombes (92) un sans-papiers malien meurt taserisé ou asphyxié entre les mains de la police. Une fois de plus la réaction n’est pas à la hauteur. Le pouvoir frappe, les résistances existent mais affaiblies car isolées. Il serait temps de lever le poing ensemble : le 19 mars pourrait être une occasion à ne pas manquer.

Appel de Poitiers pour une Journée nationale d’actions contre la répression et les violences policières le 19 mars 2011

Le Forum antirépression organisé à Poitiers par le Comité poitevin contre la répression des mouvements sociaux, les 13 et 14 novembre, a réuni des membres de différents collectifs existant à Toulouse, Bordeaux, Périgueux, Saint-Nazaire, Tours, Blois, Poitiers et Paris.

Face à la multiplication des intimidations, violences policières, interpellations, condamnations de toutes sortes qui dessinent un peu partout un ordre policier généralisé, est sortie des discussions l’idée d’une journée de mobilisation en France contre les politiques sécuritaires en cours ou à venir.

Les participants au forum de Poitiers appellent donc tous les collectifs et les personnes luttant contre la répression à faire du samedi 19 mars 2011 une Journée nationale d’actions contre les politiques sécuritaires, au travers d’initiatives qu’ils auront décidées localement, afin de faire connaître et de développer les diverses luttes existantes en favorisant leur

coordination, et de construire une mobilisation contre toutes les formes de répression. Merci de diffuser cet appel massivement autour de vous. Nous avons créé un groupe de discussion afin de donner suite à cet appel et de coordonner collectivement cette journée.

Info : antirep86@free.fr

> Mahamadou Maréga tué par la police

Dans la nuit du lundi 29 au mardi 30 novembre, une dizaine de policiers intervient à Colombes (Hauts-de-Seine). Au moment de contrôler son identité, l’homme, malien sans papier, se serait rebellé. Frappé à coup de tonfa, gazé et « tazé » à au moins deux reprises, l’homme est mort. Bien entendu, Ministre de l’intérieur et syndicats policiers ont immédiatement défendu les cagnas. Combien de sans-papiers sont morts en tentant d’échapper à cette

chasse à l'homme, voire plus largement aux vexations, humiliations et autres formes de punitions policières ? Extraits du communiqué du CSP 92 : «Dimanche 5 décembre à Colombes plus de 200 personnes se sont rassemblées pour rendre hommage à Mahamadou Marega. Le moment solennel à 16h a rendu ce qui appartient au défunt, son nom, sa dignité en racontant son histoire, faisant connaître aux uns et aux autres « c'est quoi exactement la vie d'un sans-papiers et être un sans-papiers ». Ce n'est pas un forcené, tout simplement un être humain qui s'est vu menacé dans sa vie et qui a essayé de se protéger d'une éventuelle expulsion. Prochain RDV mercredi 8 décembre 2010 à 13h devant la Préfecture des Hauts de seine à Nanterre. »

> CHRONIQUE DE L'ARBITRAIRE

Il y a cinq ans, Eric Blaise était retrouvé mort au mitard de Fleury Mérogis...

Comme tous les ans depuis, la famille et les proches se sont rendus le samedi 13 novembre, à l'heure des parloirs, devant Fleury pour montrer qu'ils ne sont pas prêts d'abandonner le combat pour la vérité sur cette mort plus que suspecte, et pour informer les autres familles de ce qui se produit à l'intérieur de ces prisons protégées par le silence... Son décès survenu dans des conditions mystérieuses le dimanche 13 novembre 2005 au bâtiment D1 de Fleury-Mérogis est hélas un exemple parmi beaucoup d'autres de mort en détention restées sans explication... L'instruction a reconnu trois ans après les faits que les médecins avaient laissé mourir Eric au mitard de Fleury, cela n'expliquait toujours pas pourquoi et comment il s'était retrouvé dans cette cellule du quartier disciplinaire.

Il y a quelques mois une expertise médicale a attribué la mort d'Eric à un soi-disant alcoolisme : pour se dédouaner, ces docteurs n'ont pas eu honte de prétendre qu'Eric buvait quotidienne-

ment une bouteille de whisky, six litres de vin et plusieurs litres de bière ! Sans commentaire. La famille ne croit pas à la version du delirium tremens ni au fait que Eric se serait lui-même porté des coups... Il s'est passé quelque chose que la justice et l'administration pénitentiaire laissent dans l'ombre. Il ne faut pas oublier que sans la ténacité des parents et proches, la version officielle serait toujours celle donnée sur le moment : un suicide...

Rouen : Procès en appel de Vaillant, du collectif des deboulonneurs pour refus de prélèvement ADN

En mai 2007, F.Vaillant est condamné à 1€ d'amende, pour avoir barbouillé des panneaux publicitaires : tout condamné au pénal est obligé de donner son empreinte génétique, au fichier FNAEG. Pour avoir refusé ce prélèvement il est condamné à 300€ d'amende en décembre 2009. Il fait appel et le 11 août 2010, son procès est reporté au 17 novembre. Mme Bourquin, docteur en génétique, témoin explique : « On peut remonter aux caractéristiques physiques de l'individu à partir de l'ADN. On peut identifier l'origine géographique, la couleur des yeux, de la peau » L'avocat général demande 300€ d'amende. L'avocat plaide la légitimité de résister. Décision le 12 janvier 2011

Report du procès des militants de Tours...

qui devait avoir lieu le 3 décembre. Les 4 militants sont accusés de « diffamation publique contre une administration publique » suite à une plainte déposée par Hortefoux, alors ministre de l'intérieur. En cause un texte publié en Février 2010 qui alertait sur le danger du fichier base-élèves dont l'Etat pourrait se servir pour repérer des sans-papiers à partir du fichage de leurs enfants et rappelait que de telles méthodes étaient comparables à celles utilisées sous l'occupation par le régime de Vichy. Une pétition a été signée par 6000 personnes, une manif a été organisée le 27 novembre pour les soutenir. Alors que la salle était comble et que les 10 témoins cités par la défense étaient présents la juge a finalement décidé de reporter le procès au 17 Février 2011

sous le prétexte qu'il fallait du temps pour examiner les questions de nullité de procédure soulevées par l'avocate de deux des prévenus (ayant pourtant elle-même demandé que ces questions ne soient examinées qu'une fois traité le débat sur le fond). Pour les prévenus tout est fait pour démobiler et faire que ce procès passe inaperçu.

Le PS sort ses dents... cariées

Le parfum du pouvoir fait sortir les canines du PS. Aubry assure : « aucune violence n'est acceptable en République. Aucune ». Et celle de la violence capitaliste étatique, chômage, misère, matraque, racisme..., non ça c'est de la bonne. Puis suit un copier-coller lepéno-sarkozyste : des « zones de sécurité prioritaire », une « police des quartiers », des « centres de placement immédiat » pour les mineurs délinquants, des « centres de discipline et de réinsertion » pour jeunes délinquants multirécidivistes et rôle majeur donné aux maires. « Chaque acte d'incivilité ou de délinquance doit donner lieu à une sanction rapide et proportionnée ». On a souvent entendu dans les rangs des manifestants du mois dernier : « on va se venger en 2012 ». Avec ces gens-là ?

Nucléaire, violences policières, même combat !

Le 5/11 un train nucléaire quittait Valognes près du Havre pour rejoindre le site de stockage de Gorleben dans le nord de l'Allemagne. Des dizaines de milliers de flics et militaires mobilisés des deux côtés du Rhin. Déjà en amont la répression a été forte et multiple en Allemagne (arrestations, poursuites, saisies d'affiches, interdictions du rassemblement d'agriculteurs anti-nucléaires). La mobilisation de dizaines de milliers d'opposants et de nombreuses actions de blocage, sur les voies comme dans les gares, ont retardé et étiré l'acheminement des déchets mortels. A Caen par exemple, des militants se sont attachés aux rails par le biais de tubes métalliques. Les flics, qui sont contraints à suivre une procédure habituellement sans danger, ont ici fait une boucherie : greffes de peau pour des brûlures au 2nd et

3^{ème} degré pour plusieurs personnes, deux tendons de la main coupés pour une autre... Et six gardes-à-vue avec un procès le 8 décembre. Définitivement, le nucléaire mortifère touche à la raison d'Etat.

Fichage raciste à la SNCF

Une rubrique à remplir « type » : « Européen », « Africain », « Nord Africain », « Asiatique », « Latino-Américain », « Gitan » et « Pays l'Est ». Possible mais pas chez nous ? Et pourtant si. C'est la SNCF de Marseille qui proposait aux victimes d'agression de cocher l'une de ces cases. Finalement devant le tollé général elle a du reculer et retirer sa fiche. Mais ce n'est pas un fait isolé, déjà en janvier, une affichette « Info Sûreté », siglée SNCF, demandait de signaler dans un TER de Toulouse « Tous les faits de roumains ». Le poison raciste distillé par le gouvernement continue d'agir.



Soutien à Alain : l'indignation n'est pas un crime !

Suite à la condamnation des « inculpés du 10 octobre » à Poitiers, Alain a crié « Le procureur est un salaud, un Papon » Depuis il est poursuivi pour délit d'injure publique envers un fonctionnaire et est convoqué devant le Tribunal de Grande Instance de... Paris ! le jeudi 27 janvier à 13h30. Pétition à signer sur : <http://3cites.free.fr/spip.php?article19>

Montpellier Quatre lycéens et un étudiant sont arrêtés pour avoir distribué des tracts dans la rue le 9 novembre. Insultes homophobes « petit pédé », menaces « si je te croise dans la rue, je te nique ta gueule », ils passent 7 heures en garde-à-vue. Les cinq élèves sont convoqués le 15 décembre à 10h30 au tribunal au motif d'entrave à la circulation et risquent jusqu'à 4 500 € d'amende.

Saint-Nazaire Répression, violences policières et justice à Saint-Nazaire par le CODELIB - chronique du Comité de défense des libertés fondamentales contre les dérives sécuritaires site : <http://www.codelib.info>. Le texte complet est sur <http://resistons.lautre.net/>